MINISTERE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'ARTISANAT

.....

SECRETARIAT GENERAL

.....

CENTRE NATIONAL DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE

BURKINA FASO

.....

Unité-Progrès-Justice

Ouagadougou, 25 NOV 2020

PROJET DE LABELLISATION DU BEURRE DE KARITE

APPEL A CONCOURS POUR LA CREATION D'UN LOGOTYPE DU BEURRE DE KARITE

Novembre 2020

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Dans le cadre de la promotion et de la valorisation des produits du terroir burkinabé, le Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat a initié un projet pilote pour la labellisation de quatre (04) produits que sont le pagne tissé Faso Dan Fani (FDF), le Chapeau de Saponé, les produits de cuirs et peaux de Kaya et le Beurre de Karité.

Pour améliorer la compétitivité, l'accès au marché national et international et les conditions de vies des acteurs de la filière karité, il est prévu de disposer d'un identifiant unique pour la commercialisation du beurre de karité de qualité et de ses produits dérivés (savon, pommade, crème, etc.).

Pour ce faire, le Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat organise une compétition pour la création d'une identité visuelle originale pour le beurre du karité du Burkina.

II. OBJET DU CONCOURS

Les produits du terroir burkinabè devront être identifiables et reconnaissables facilement. Cela doit se faire par des éléments graphiques (logo) de nature à permettre leur reconnaissance sur le marché national et international par tout consommateur.

L'objet du présent concours est donc principalement de créer une estampille (logotype) commune et unique à utiliser pour identifier le beurre de karité produit au Burkina Faso ou ses produits dérivés et dont la fabrication a été jugée conforme aux prescriptions techniques contenues dans un cahier des charges élaborés à cet effet. Ce logotype qui sera protégeable par marque collective devra contribuer à la valorisation du « beurre de karité du Burkina » et de ses produits dérivés et permettre aux consommateurs désirant consommer ces produits d'origine burkinabè, de les identifier tout en limitant les risques de confusion, de copie ou de reproduction illicite.

III. ELEMENTS DU LOGO

Les propositions de logos devront impérativement respecter les obligations suivantes :

- l'inscription « Beurre de karité du Burkina » doit figurer sur l'estampille (logotype) ;

- le concepteur doit accompagner son logo d'un texte expliquant la signification des symboles et des couleurs, la justification de la fonte et la place de chaque élément par rapport à l'ensemble, etc.
- le logo proposé doit être original et être le résultat d'un travail créatif et personnel de l'auteur, autrement il ne doit nullement être une reproduction, ni une imitation d'un travail similaire ;
- le logo doit être accompagné d'une charte graphique claire et précise.

IV. CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au concours est ouverte à toute personne physique ou morale, établie au Burkina Faso et qui a des qualités requises pour la conception et la réalisation de création graphique. Pour faire acte de candidature, les participants devront remplir le bulletin prévu à cet effet, disponible au Centre National de la propriété Industrielle (CNPI), dans les Directions régionales du Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat ou sur le site web dudit ministère.

V. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature, pour chaque candidature, doit obligatoirement comprendre les pièces suivantes, en deux exemplaires :

- un bulletin de participation dûment rempli comportant son acceptation, sans réserve des conditions du présent avis de concours ;
- un curriculum vitae du participant ;
- une vue complète du projet sous format A4 avec la signature de l'auteur ;
- une note décrivant la signification de son œuvre ;
- une version électronique de la proposition sous clé USB
- une photocopie de la Carte Nationale d'Identité, du passeport ou du registre de commerce.

Les propositions non retenues ne seront pas restituées.

VI. CRITERES DE SELECTION ET RECOMPENSE

1. Critères de sélection

Le choix des meilleures œuvres se fera sur la base des critères ci-après :

- créativité et originalité de la proposition : le logo traduit-il l'originalité, la créativité et l'imagination ?
- qualité esthétique : le logo est-il suffisamment accrocheur pour attirer l'attention du public ?

- harmonie des couleurs et des éléments : le logo affiche-t-il l'équilibre visuel et l'harmonie des couleurs ? Les différents éléments s'associent-ils pour créer un ensemble attrayant, harmonieux et pertinent ?
- simplicité et la facilité de manipulation du logo, la transposition et l'adaptation du logo aux différents supports et utilisations.

2. Modalités de sélection

Un jury sera mis en place en vue de sélectionner les meilleures offres présentées.

3. Récompenses

Le processus de sélection des différents logos présentés aboutira à un classement des deux meilleures propositions et, pour lesquelles les prix seront attribués à leurs auteurs selon les montants ci-après :

1er prix.....1.000.000 F CFA
2ème prix.....500.000 F CFA

NB : les œuvres primées deviennent la propriété exclusive du Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat qui pourra les modifier ou les exploiter à toutes fins utiles. Aucune utilisation de ces logos primés ne sera autorisée, sans un avis expressément notifié de la part du Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat.

VII. DÉPOT DU DOSSIER DE CANDIDATURE ET DÉLAI DE PARTICIPATION

Les candidats intéressés par cet avis de concours sont invités à adresser leurs dossiers de candidature à **Monsieur le Ministre du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat**. Les dossiers de candidatures devront obligatoirement être présentés sous pli fermé portant uniquement la mention : « **concours de conception du logo beurre de karité** » et déposés au Secrétariat du Centre National de la Propriété Industrielle (CNPI) sis à la ZAD en face de l'Agence Nationale de Biosécurité (ANB), Boulevard des Tensoba, 01 BP 258 Ouagadougou 01 ; Tel :(00226) 78 09 56 76/70 09 51 86.

La date de limite pour l'envoi des propositions est fixée **au 18 décembre à 16 heures**.

Le Ministère du Commerce de l'Industrie et de l'Artisanat se réserve le droit de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent appel.

Ministre du Commerce, de
l'Industrie et de l'Artisanat

Le Ministre du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat

Harouna KABORE
Officier de l'Ordre de l'Etalon

MINISTERE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'ARTISANAT

SECRETARIAT GENERAL

CENTRE NATIONAL DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

APPEL A CONCOURS POUR LA CREATION D'UN LOGOTYPE DU BEURRE DE KARITE

Bulletin de participation

1. *PERSONNE MORALE*

Dénomination sociale : .....

Domaine d'activités :.....

Identité du Responsable : .....

Adresse : .....

Code postal : .....

Tél : .....

E.mail : .....

Site web : .....

2. *PERSONNE PHYSIQUE*

Nom : .....

Prénom (s) : .....

Date et lieu de naissance : .....

Adresse : .....

.....

Code postal : .....**Ville** : .....

Portable : .....

E.mail : .....

3. *PERSONNE (S) DE REFERENCE*

Veuillez indiquer le nom et les contacts d'une personne connaissant le candidat dans le cadre professionnel et pouvant apprécier le travail soumis

Nom : .....

Prénom (s) : .....

Adresse : .....

.....

Code postal : .....**Ville** :..... .....

Tél : .....**Portable** : .....

E.mail : .....

Le Participant ci-dessus nommé reconnait avoir pris connaissance des conditions de participation et en accepte toutes les conditions.

Date et signature du participant :

Précédées de la mention manuscrite « Lu et approuvé »